DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/297 :
Bois d'Olives - Acquisition par la Commune de Saint-Pierre avec Mr et Mme GRONDIN Alex et Catherine du bien cadastré section IB n°215 partie

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-297-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/297 : Bois d'Olives - Acquisition par la Commune de Saint-Pierre avec Mr et Mme GRONDIN Alex et Catherine du bien cadastré section IB n°215 partie.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la poursuite des travaux d'aménagement du Chemin Sabrap, il est nécessaire de maitriser une partie de la parcelle cadastrée IB n°215 propriété de Mr et Mme GRONDIN Alex et Catherine.

Mr et Mme GRONDIN Alex et Catherine ainsi sollicités ont donné leur accord de principe pour céder une partie de ce foncier à la Commune de Saint-Pierre.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'acquisition par la Commune de Saint-Pierre avec Mr et Mme GRONDIN Alex et Catherine du bien ci-dessous désigné :**

Référence cadastrale Section :	Superficie	Adresse	Situation	Destination
IB n°215 partie	27 m² environ (à définir par mesurage)	Chemin Sabrap (97410)	Non bâti	Concerné par l'Emplacement Réservé n°46 : Aménagement et prolongement du chemin Calogine vers la Ligne d'Equerre

- **DE FIXER les conditions d'acquisition comme suit :**

. Prix forfaitaire : 3 240 € HT

. Paiement : comptant

Le financement de cette dépense sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire n° 518 2111 96651001 53 RE26000047

- **DE SOLLICITER l'application de l'article 1042 du code général des impôts modifié par l'article 21/1/1 de la loi de finances de 1983 et textes subséquents,**

- **DE L'AUTORISER à SIGNER tous documents liés à cette affaire, notamment l'acte authentique d'acquisition par la Commune de Saint-Pierre.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE * REUNION *

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-297-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026